

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

AMENDEMENT

N ° AS39

présenté par

M. Blanchet, M. Daniel, Mme Brunet, M. Batut, M. Cabaré, Mme Thourot, M. Bouyx, M. Krabal,
Mme Brocard, M. Haury, Mme Brulebois et M. Huppé

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.